

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU MARDI 05 FEVRIER 2019

Date de la convocation :
30 Janvier 2019

Date d'affichage :
30 Janvier 2019

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 2

L'An deux mil dix-neuf, le cinq Février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Anne NAUDE, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : M. Alain COURAULT, Mme Nicole LAURENT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, Mme Marylène ROBERT, Mme Anne NAUDE, Mme Anne-Marie DUHAMEL, Mme Jasmine BEDENIK, M. Bruno GUILLEMANT, M. Joël OUVRY, M. Bruno LOTHE, Mme Emmanuelle HEAULME, Mme Catherine BECART, M. Laurent POISSANT, Mme Perrine FRUCHART, M. Daniel LAIGLE, M. Didier COMPARON, M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Christophe SINGER, M. Philippe NEVEU ;

Excusé : //

Absente : Mme Armelle VISEURS, M. Christian KASPRZYK, M. Bertrand NAGLIK, Mme Linda MEDJAHDI, M. Jean-Marie MANIEZ, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Corinne TOURNANT,

Excusé(s) ayant donné procuration : M. Serge HERMANT pouvoir à M. Laurent POISSANT, M. Valentin PRUVOT pouvoir à M. Joël BIGOURD ;

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART

Objet : Election du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Il vous est proposé de désigner Mme Perrine FRUCHART (la plus jeune), pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

Madame la Présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire. Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque Conseiller Municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 21
- majorité absolue : 15

ont obtenu :

- M. Laurent POISSANT – 20 voix ;
- M. Philippe DUTKIEWICZ – 1 voix ;

Monsieur Laurent POISSANT, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

"DECISION EXECUTOIRE"
 Reçue en Sous-Préfecture le 7 FEV. 2019
 Publiée et Notifiée le 11 FEV. 2019
 MAZINGARBE, le
 Le Maire

L. Laurent POISSANT

Pour extrait conforme
 Le Maire
 M. Laurent POISSANT,
 (P-de-C)

